



Hon./L'hon. Mauril Bélanger, P.C., M.P. / c.p., député  
Ottawa-Vanier

## **LETTRÉ OUVERTE**

Le 11 janvier 2008

M. Lynton Ronald Wilson, O.C.  
Groupe d'études sur les politiques en matière de concurrence  
280, rue Albert, 10<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H5

### **Objet : Les politiques culturelles destinées à protéger le contenu culturel canadien**

Monsieur,

Le 30 mai 2006, la Chambre des communes a adopté la motion suivante à 155 voix contre 121 :

*Que, étant donné que le Canada a ratifié la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, la Chambre insiste que le gouvernement, ses ministères et ses agences maintiennent les programmes, politiques et règlements qui appuient le secteur artistique et les industries culturelles du Canada, en particulier en maintenant ou favorisant : a) les exigences actuelles de contenu culturel canadien; b) les restrictions actuelles à la propriété étrangère dans le secteur culturel; c) le soutien financier à la radio et la télévision publiques dans les deux langues officielles.*

J'apprécie que le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence que vous présidez a été invité à examiner les restrictions prévues actuellement à la propriété étrangère et canadienne dans certains secteurs, notamment les industries culturelles et la télédiffusion.

... 1/2



Les uns après les autres, les gouvernements de notre pays ont instauré des politiques culturelles visant à appuyer, à protéger et à diffuser le contenu culturel canadien. Or, les travaux du Groupe d'étude soulignent de nouveau la menace de la propriété étrangère et la perte de notre souveraineté culturelle. Les risques pour notre identité nationale ne doivent pas être minimisés. Une attitude de laisser-faire à l'égard de la propriété étrangère des industries culturelles aura des effets catastrophiques sur notre capacité de produire, de protéger et de rendre accessibles les produits culturels canadiens.

Dans ma capacité de Porte-parole de l'Opposition officielle en matière de patrimoine, je vous invitons à tenir compte dans vos délibérations et vos recommandations de la volonté exprimée par la majorité des représentants élus par la population du pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Mauril Bélanger, c.p., député  
*Ottawa-Vanier*  
Porte-parole de l'opposition officielle  
en matière de patrimoine